

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 58 (1932)
Heft: 18

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

Rédaction : H. DEMIERRE et
J. PEITREQUIN, ingénieurs.

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE TECHNIQUE SANITAIRE

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Concours d'idées pour un projet de Pont Parcs-Saint-Nicolas à Neuchâtel.* — *Concours d'architecture ouvert par la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne (suite et fin).* — *Emploi des « containers » pour transports combinés par rail et par route,* par M. C.-H. WAERTJEN, ingénieur-conseil à Bâle. — **CHRONIQUE.** — **NÉCROLOGIE :** *André de Montmollin.* — **SOCIÉTÉS :** *Société suisse des ingénieurs et des architectes.* — *Groupe genevois de la G. et P.* — **Avis.**

Concours d'idées pour un projet de Pont Parcs-Saint-Nicolas à Neuchâtel

Le Conseil communal de Neuchâtel a ouvert un concours d'idées entre les ingénieurs et les architectes domiciliés dans le canton de Neuchâtel ou d'origine neuchâteloise pour obtenir des suggestions pour un type de pont entre le quartier des Parcs et le carrefour de Saint-Nicolas.

Pour faciliter la tâche aux concurrents et avoir des bases techniques de comparaison absolument sûres, la ville avait fait étudier le problème en vue d'établir les emplacements les plus favorables pour les piles, les conditions de fondations de celles-ci, ainsi que les dimensions d'un ouvrage calculé dans ses détails fournissant une ossature qu'il suffirait de mettre au point architecturalement. Les concurrents conservaient toutefois pleine et entière liberté de présenter n'importe quel type de pont qui leur paraîtrait adapté au site.

Les projets furent soumis à l'examen d'un jury composé comme suit : Le directeur des Travaux publics de la Ville de Neuchâtel ; l'ingénieur en chef des Travaux publics de la Ville ; M. Bühler, ingénieur en chef des ponts aux C. F. F., à Berne ; M. Braillard, architecte à Genève ; M. William Röthlisberger, artiste peintre, à Thielle (Neuchâtel).

Voici un extrait de son rapport :

Extrait du rapport du Jury.

Le jury, chargé par le Conseil communal de juger les projets présentés au Concours d'idées en vue d'obtenir des suggestions pour un type de pont reliant le quartier des Parcs avec le carrefour de Saint-Nicolas, s'est réuni le 11 avril 1932.

Etaient présents : M. le directeur des Travaux publics de la Ville de Neuchâtel, M. l'ingénieur en chef des Travaux publics de la Ville, M. Bühler, ingénieur en chef des ponts aux C. F. F., M. Braillard, architecte, M. William Röthlisberger, artiste peintre.

Après exposé de M. le directeur des Travaux publics, le jury a constaté que 43 projets avaient été présentés, tous parvenus dans les conditions requises par le programme. Le jury se transporte ensuite à la salle de gymnastique des Terreaux, où les projets sont exposés et commence ses travaux.

4 projets sont écartés pour présentation insuffisante, manque de pièces exigées par le programme.

Il est ensuite procédé à une première élimination. Sont écartés 12 projets pour mauvaise conception technique ou esthétique.

Au deuxième tour sont également écartés 13 projets pour manque d'unité, défauts de caractère architectural, insuffisance d'harmonie avec le paysage environnant. Au troisième tour et pour les mêmes raisons, quoique présentant des qualités supérieures, sont écartés 5 nouveaux projets. Restent en présence 8 projets :

Pierre jaune. Excellent projet dont l'architecture sobre, élégante, se marie bien avec la nature dans laquelle le pont sera édifié. La répétition de voûtes simples et harmonieuses relie bien un côté à l'autre du vallon, tout en respectant les conditions du programme ; bonne conception technique pouvant s'exécuter économiquement. (Fig. 1).

Eurytmie « roc-fer-béton ». Excellent projet, caractéristique par sa simplicité et ses qualités architecturales. Le jury estime toutefois, dans le cas particulier, que ce pont à poutres droites de forme rigide, couperait le paysage d'une façon peu harmonieuse. Le système de construction envisagé est économique et d'une exécution très facile. (Fig. 4).

Pavot 2. Même critique que pour le projet précédent en ce qui concerne l'inscription d'un parti semblable dans le cadre environnant. Toutefois, en ce qui concerne la largeur des ouvertures, elle est supérieure. En revanche, au point de vue technique, son exécution serait moins simple que pour le projet Eurytmie. Du côté architectural, certains détails, notamment les encorbellements supportant les candélabres ne sont pas heureux. L'impression d'ensemble est sèche et manque de souplesse. Ce projet est accompagné d'une variante, présentant un parti d'arcs. Celle-ci a également retenu l'attention du jury, par ses qualités plastiques se caractérisant par sa légèreté ainsi que par la répartition des ouvertures permettant un espace largement compris pour les voies. La même critique s'applique pour les supports de candélabres.

Deux arches. Ce projet dont la présentation laisse à désirer est un des seuls dont l'auteur a adopté le principe de deux arches de différentes grandeurs proportionnellement aux deux parties du vallon ; l'une plus étroite en dessus des lignes de chemin de fer, l'autre de grande portée dominant la dépression qui sépare la première des rochers de Saint-Nicolas. Ce parti est un de ceux qui est le mieux adapté aux terrains ; il est simple, logique et satisfait aux exigences, tant au point de vue architectural que par la façon dont il s'harmonise avec le paysage environnant. (Fig. 3).

Son point faible est le coût élevé que nécessiterait l'exécution de si grandes portées. Il présenterait au point de vue de la réalisation certaines difficultés.

B. A. Context. Bon projet s'adaptant au cadre environnant, aspect architectural de bonne tenue quoique un peu lourd, provenant d'une exagération du fruit des piliers et de l'encorbellement. Exécution technique réalisable.

Reposoir. L'auteur de ces projets présente plusieurs variantes dont l'une, N° 15, a été retenue, à l'exclusion du projet lui-même, pour certaines qualités architecturales. Les encorbellements insuffisants nécessitent une largeur excessive des piliers ce qui aurait comme conséquence une impression de lourdeur exagérée de la construction. Cette largeur des piliers présente en outre l'inconvénient de ne pas laisser un espace libre suffisant pour les voies.

Pile ou face. Bon projet avec poutres étroites et piles en maçonnerie. Même critique que pour les précédents en ce qui concerne l'inscription d'un semblable projet dans le paysage. Aspect architectural satisfaisant, présentant toutefois un